

**SOCODEVI : Société de coopération
pour le développement international**

États financiers
Au 31 mars 2025

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **SOCODEVI : SOCIÉTÉ DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL** (Société), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L.

1

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Lévis, Canada

Le 19 septembre 2025

¹ FCPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A119066

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2025

2024

PRODUITS

Programme international	50 104 049 \$	40 736 744 \$
Contributions des institutions membres sous forme de services rendus	949 150	650 351
Contributions des institutions membres	52 950	50 726
Intérêts et autres revenus de placements	688 913	471 880
	51 795 062	41 909 701

CHARGES

Programme international	44 783 295	36 647 699
Charges institutionnelles	4 499 251	3 830 984
Contributions des institutions membres sous forme de services rendus	949 150	650 351
Amortissement des immobilisations corporelles	74 077	35 913
Amortissement des actifs incorporels	-	1 205
	50 305 773	41 166 152

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 489 289 \$	743 549 \$
--	---------------------	------------

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2025

2024

	Non affecté	Investi en immobili- sations corporelles et actifs incorporels (note 5)	Affecté au titre de fonds de prévoyance	Affecté au titre de fonds des projets spéciaux	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	5 545 637 \$	253 637 \$	1 956 598 \$	1 205 594 \$	8 961 466 \$	8 217 917 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 530 207	(74 077)	19 113	14 046	1 489 289	743 549
Affectations	(35 145)	35 145	-	-	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	7 040 699 \$	214 705 \$	1 975 711 \$	1 219 640 \$	10 450 755 \$	8 961 466 \$

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

BILAN

Au 31 mars

2025

2024

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	1 300 429 \$	963 413 \$
Encaisse dédiée aux projets	3 515 267	2 452 033
Épargnes à terme, 2,3 % à 3,25 %	24 040 654	18 074 006
Créances (note 3)	1 196 222	1 517 515
Travaux en cours	56 845	-
Frais payés d'avance	2 244 289	2 673 716
Placements échéant au cours du prochain exercice (note 4)	616 858	246 515

32 970 564 25 927 198

PLACEMENTS (note 4)

3 718 484 3 769 375

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)

214 705 253 637

36 903 753 \$ 29 950 210 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 7)	2 377 510 \$	2 151 229 \$
Produits reportés (note 8)	22 875 529	17 987 806

25 253 039 20 139 035

PROVISIONS POUR CONTRIBUTIONS FUTURES

1 199 959 849 709

26 452 998 20 988 744

ACTIF NET

Non affecté	7 040 699	5 545 637
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	214 705	253 637
Affecté au titre de fonds de prévoyance	1 975 711	1 956 598
Affecté au titre de fonds des projets spéciaux	1 219 640	1 205 594

10 450 755 8 961 466

36 903 753 \$ 29 950 210 \$

ENGAGEMENT (note 9)

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur/administratrice

_____, administrateur/administratrice

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2025

2024

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	1 489 289 \$	743 549 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	74 077	37 118
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	97 052
Variation des provisions pour contributions futures	350 250	(41)

1 913 616 877 678

Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement **5 807 879** 3 333 916

7 721 495 4 211 594

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements	(293 626)	(136 135)
Produit de la cession de placements net des revenus d'intérêts	(25 826)	(25 239)
Acquisition d'immobilisations corporelles et actifs incorporels	(35 145)	(214 431)

(354 597) (375 805)

AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

7 366 898 3 835 789

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE,
début de l'exercice

21 489 452 17 653 663

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE,
fin de l'exercice

28 856 350 \$ 21 489 452 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société se composent des éléments suivants :

Encaisse	1 300 429 \$	963 413 \$
Encaisse dédiée aux projets	3 515 267	2 452 033
Épargnes à terme, 2,3 % à 3,25 %	24 040 654	18 074 006

28 856 350 \$ 21 489 452 \$

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société est un organisme à but non lucratif constitué en vertu des dispositions de la partie II de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. En collaboration avec ses différents bailleurs de fonds, avec l'engagement de ses institutions membres et par la mise en valeur de la formule coopérative, mutualiste ou d'autres formes associatives, la Société contribue au développement durable des pays où elle intervient en ayant pour objectif que les populations se prennent en charge. La Société est exemptée des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de la Société ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Principe de consolidation

La Société a un accord de consortium avec la Santé Monde - Co-développement international et Avocats sans frontières Canada aux fins du projet « Santé et droits des femmes, des adolescentes et des enfants (PLURIELLES) ». En vertu de ce contrat, conclu le 30 juillet 2021 par les parties, la Société détient 25 % des droits, des obligations, des actifs, des produits et des pertes du consortium.

La Société comptabilise sa participation dans un consortium selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

La Société a conclu des accords de contributions avec différents bailleurs de fonds en vertu desquels elle doit retourner à ces bailleurs toute somme fournie par ces derniers qui n'aura pas été dépensée ou justifiée, d'après les modalités des programmes acceptées par les bailleurs. Aucune provision n'a été comptabilisée à l'égard de sommes qui pourraient être retournées.

En vertu de certains accords conclus avec les bailleurs de fonds, les intérêts générés par ces contributions doivent être utilisés pour les fins du projet et les intérêts qui n'auront pu être dépensés ou justifiés doivent être retournés à ces bailleurs. Ces intérêts sont comptabilisés comme produits reportés et transférés dans les revenus du projet au moment où ils sont réinvestis dans le projet. Tout autre revenu d'intérêts est inclus à la rubrique « Intérêts et autres ».

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds

L'actif net non grevé d'affectations est constitué de l'excédent de l'exercice en cours et des excédents des exercices antérieurs, déduction faite des affectations aux autres fonds.

L'actif net investi en immobilisations corporelles présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels.

L'actif net affecté au titre de fonds de prévoyance vise à doter la Société d'une réserve suffisante pour permettre de répondre à ses obligations financières envers ses partenaires, bailleurs, fournisseurs et membres du personnel. L'augmentation de ce fonds doit être entérinée par le conseil d'administration. La disposition et l'utilisation de ce fonds doivent être décidées par les membres en assemblée générale spéciale. Les revenus de placements provenant des ressources de ce fonds sont également présentés dans le fonds de prévoyance.

L'actif net affecté au titre de fonds des projets spéciaux vise à doter la Société des ressources financières pour favoriser et renforcer son développement. L'augmentation, la disposition et l'utilisation de ce fonds doivent être entérinées par le conseil d'administration.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont converties selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice, les éléments d'actif et de passif non monétaires au taux de change historique et les postes de l'état des résultats au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Tous les gains ou pertes de change sont de nature courante et sont inclus aux résultats.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Société évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas des opérations entre parties liées autres que les membres de la direction qu'elle évalue au coût.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance ont été versés à des partenaires locaux, à des consultants locaux, à des membres du personnel locaux ainsi qu'à des membres du personnel canadien en poste à l'étranger afin de permettre la réalisation des projets dans les pays d'intervention. Les frais payés d'avance incluent également des déboursés de nature administrative.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Améliorations locatives	Durée restante du bail
Équipement informatique	5 ans
Matériel roulant	4 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans

Les immobilisations corporelles achetées dans le cadre du programme international sont imputées aux résultats car la Société n'en conserve pas la propriété.

Produits reportés

Les contributions des bailleurs, dont les charges relatives aux projets correspondants ne sont pas engagées, sont comptabilisées comme produits reportés et transférées aux résultats de l'exercice au cours duquel ces charges sont engagées.

Contributions sous forme de services rendus

Les contributions sous forme de services rendus représentent la valeur de la contribution fournie par les institutions membres de la Société dans le cadre de son programme international. Cette valeur a été estimée d'après les taux journaliers reconnus par Affaires mondiales Canada dans le cadre de son programme international.

Services reçus à titre gratuit

Les résultats n'incluent pas le coût des services rendus dans le cadre des activités de sensibilisation et institutionnelles par les administrateurs et administratrices, par le personnel et par les autres personnes-ressources des institutions membres de la Société.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

La Société offre à son personnel un régime de retraite à cotisations définies.

Le coût du régime de retraite afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur. Les coûts des services passés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la mise en place du régime a lieu ou au cours duquel une entente au sujet de la modification du régime est conclue.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont composés de l'encaisse et des épargnes à terme.

3. CRÉANCES

	2025	2024
Contributions à recevoir	798 628 \$	1 249 348 \$
Contributions à recevoir des projets en coentreprises	231 293	118 562
Autres	166 301	149 605
	1 196 222 \$	1 517 515 \$

4. PLACEMENTS

	2025	2024
<u>Placements au coût</u>		
Desjardins		
Certificat de dépôt à terme au taux annuel composé de 3,9 %, échéant en septembre 2025, non remboursable avant échéance	112 561 \$	109 224 \$
Beneva		
Certificats de placement garanti aux taux annuels composés variant de 0,8 % à 3,05 %, échéant jusqu'en juillet 2026, non remboursables avant échéance	1 536 110	1 513 622
Union vie		
Certificat de placement au taux annuel composé de 4,35 %, échéant en janvier 2026, rachetable en tout temps	143 735	137 744
Fonds d'investissement solidaire international du Québec		
Investissement au taux annuel composé de 3 %, pouvant être bonifié à 5 % si la rentabilité du Fonds le permet, échéant en avril 2030, non remboursable avant échéance	40 000	40 000
À reporter	1 832 406 \$	1 800 590 \$

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

4. PLACEMENTS (suite)

	2025	2024
Reporté	1 832 406 \$	1 800 590 \$
<u>Placement à la juste valeur</u>		
Beneva		
Fonds communs de placement	2 502 936	2 215 300
	4 335 342	4 015 890
Portion échéant au cours du prochain exercice	616 858	246 515
	3 718 484 \$	3 769 375 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	184 071 \$	177 082 \$	6 989 \$	7 877 \$
Équipement informatique	501 729	399 423	102 306	112 920
Matériel roulant	40 090	40 090	-	-
Mobilier et équipement de bureau	297 446	192 036	105 410	132 840
	1 023 336 \$	808 631 \$	214 705 \$	253 637 \$

6. EMPRUNTS BANCAIRES

La Société dispose d'un emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 1 000 000 \$, portant intérêt au taux de base préférentiel. L'emprunt bancaire est garanti par la totalité des créances présentes et futures, des produits de lettres de garanties émises au bénéfice de la Société et des placements détenus sous quelque forme que ce soit pour un montant de 1 200 000 \$. Au 31 mars 2025, l'emprunt bancaire est inutilisé.

La Société dispose également d'un emprunt bancaire spécifique aux contrats de change à terme et aux options de change, d'un montant autorisé de 60 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 3 % et renouvelable annuellement. Au 31 mars 2025, l'emprunt bancaire est inutilisé et est garanti par le certificat de dépôt à terme d'une valeur nette comptable de 110 183 \$.

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

7. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Comptes fournisseurs et frais courus	894 923 \$	851 938 \$
Contributions à payer à des partenaires	287 080	131 393
Salaires et vacances courus	1 122 603	1 081 524
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	72 904	86 374
	2 377 510 \$	2 151 229 \$

8. PRODUITS REPORTÉS

	2025	2024
SOLDE , début de l'exercice	16 619 896 \$	12 698 031 \$
Encaissements, intérêts attribués et autres variations	54 093 767	44 431 961
	70 713 663	57 129 992
Montants constatés à titre de revenus	48 868 056	40 510 096
SOLDE , fin de l'exercice	21 845 607	16 619 896
Produits reportés	22 875 529	17 987 806
Contributions à recevoir	(798 628)	(1 249 348)
Contributions à recevoir des projets en coentreprises	(231 294)	(118 562)
SOLDE , fin de l'exercice	21 845 607 \$	16 619 896 \$

9. ENGAGEMENT

Bail

La Société s'est engagée par bail jusqu'en 2028 pour la location de bureaux. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 358 721 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2026 -	104 144 \$
2027 -	107 172 \$
2028 -	110 291 \$
2029 -	37 114 \$

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

10. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société est liée à la Fondation SOCODEVI pour le développement international (Fondation), qui a pour mission de recueillir des dons afin d'appuyer financièrement des communautés locales et des organisations de type associatif (coopératives et mutuelles) qui se situent dans des pays en voie de développement.

La Société est liée à la Fondation du fait qu'elle a le droit de désigner trois de ses sept administrateurs et administratrices et qu'elle détient un intérêt économique à l'égard de ses activités. La Fondation permet notamment aux institutions membres de la Société d'effectuer des dons aux partenaires du sud de la Société. Ces dons sont reconnus comme une contrepartie financière de la Société dans le cadre de son programme de partenariat avec Affaires mondiales Canada.

La Société s'est engagée à mettre à la disposition de la Fondation les services administratifs nécessaires à la réalisation de ses activités, et ce, sans recevoir de contrepartie.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de change

La Société réalise une part de ses transactions en monnaies étrangères, soit principalement en euros, en dollars américains, en dollars malgaches, en pesos colombiens et en francs CFA. Par conséquent, certains éléments d'actif sont exposés aux fluctuations du taux de change. Au 31 mars 2025, l'actif net libellé en devises étrangères et converti en dollars canadiens représente 4 689 937 \$ (2024 - 1 556 274 \$). Comme le risque de change est supporté par le bailleur de fonds dans différents projets, la Société évalue qu'au 31 mars 2025, seul un actif net de 984 648 \$ (2024 - passif net de 1 139 369 \$) est exposé au risque de change.

La Société dispose d'une convention relative aux contrats de change et options de change d'un volume de transactions de 1 000 000 \$ pour des contrats dérivés ne pouvant avoir un terme supérieur à 24 mois.

Au 31 mars 2025, la Société n'a aucun contrat de change actif.

Risque de crédit

Dans le cours normal des activités, la Société effectue le suivi de ses comptes clients. La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

Au 31 mars 2025, environ 73 % (2024 - 39 %) des comptes clients sont à recevoir de deux clients (2024 - un client).

Le risque de non-recouvrement est atténué du fait que les soldes à recevoir proviennent principalement d'organismes et de sociétés gouvernementaux.

Risque lié aux taux d'intérêt

La Société assume des emprunts bancaires à taux variables. Ils sont toutefois inutilisés au 31 mars 2025.

Les placements portent intérêt à des taux fixes variant de 0,8 % à 4,5 %. Conséquemment, les risques auxquels la Société est exposée sont minimes.